

Salaire du PDG et dividendes

La rémunération d'Alexandre Bompard et les dividendes seront votés à l'AG des actionnaires du 29 mai 2020.



L'AG des actionnaires Carrefour aura lieu le 29 mai prochain. C'est à cette occasion que sera votée la rémunération du PDG et des mandataires sociaux. Les dividendes versés aux actionnaires seront aussi approuvés à cette date.

Lors d'un communiqué de presse, le 20 avril dernier, Alexandre Bompard a annoncé :

- Renoncer à **25 % de sa rémunération fixe** pour une période de 2 mois correspondant à la phase aiguë de la crise (on peut supposer mars - avril ?) ; soit **62 500 €**.
- Renoncer à **25 % de ses jetons de présence** aux réunions du conseil d'administration (soit 18 700 €).

Une baisse symbolique au regard de la rémunération globale (cette baisse sera versée dans un fonds de solidarité dont nous ignorons le fonctionnement)... Par contre, les divi-

denes qui seront attribués aux actionnaires seront divisés par 2, soit **180 mill. d'€** d'économie pour l'entreprise (une vieille revendication CFDT !). Nous avons déjà demandé qu'une partie de cette somme (40 millions d'€) soit allouée à un fonds de soutien afin **d'éviter le passage de 46 magasins en location-gérance**.

En ce qui concerne la prime PEPA : un 1^{er} versement de 1 000 € sera effectué en mai aux collaborateurs... Au regard du niveau de rémunération encore attribué à nos dirigeants, nous demandons à Carrefour de verser une prime complémentaire aux salariés du groupe (la loi permet de verser jusqu'à 2 000 € jusqu'en août). Mais pour tenir compte des leçons de la crise sanitaire (les employés indispensables sont aussi ceux qui ont les plus basses rémunérations), il ne faudra pas oublier aussi que les salaires du secteur doivent être revalorisés de façon significative...

(en euros) Acquis en 2019 et versés en 2020 Montants versés

Monsieur Alexandre Bompard
Président-Directeur Général

Rémunération fixe	1 500 000	- 62 500 €
Rémunération variable	2 475 000	Inchangée
Rémunération à long terme ⁽¹⁾	3 252 000	Inchangée
Indemnité de départ	N/A	
Rémunération allouée à raison du mandat d'Administrateur ⁽²⁾	75 000	- 18 700 €
Avantages en nature ⁽³⁾	3 055	Inchangée
TOTAL	7 305 055	7 223 855 €

REMUNERATION

La rémunération du PDG en 2020 sera de

7 223 855 €

Soit une baisse de **-1,11%** par rapport à celle qui était initialement prévue.